

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Economisez votre temps et **sécurisez** vos démarches.  
Confiez-nous vos formalités !

Rédaction du contrat ou avenant avec le

## PACTE SIMPLICITE PREMIUM

Nos conseillers sont à votre service pour :

- Apporter des conseils pratiques pour respecter la réglementation dans le cadre de la rédaction du contrat d'apprentissage ou de son avenant
- Saisir les données du contrat ou avenant
- Vérifier les dates adéquates de début et fin de contrat ou de l'avenant
- Transmettre le contrat ou l'avenant à l'employeur, par mail ou par courrier, avec la convention de formation et d'aménagement de la durée, le cas échéant

dont

### PACTE L'INDISPENSABLE

Nos conseillers sont à votre service pour :

- Calculer le salaire mensuel à l'embauche
- Calculer l'évolution de la rémunération sur toute la durée du contrat (% et base de rémunération)

## TARIF 2020

Pour les personnes immatriculées  
au Répertoire des Métiers

- Rédaction du contrat d'apprentissage : **65 €** pour le 1<sup>er</sup> contrat, puis **50 €** pour toutes les rédactions de contrats suivantes
- Suivi du contrat (rédaction de l'avenant/de la rupture) pour un contrat rédigé par la CMA : **35 €**
- Suivi du contrat pour un contrat initial non rédigé par la CMA : **65 €**

Pour les personnes non immatriculées  
au Répertoire des Métiers

- Rédaction du contrat d'apprentissage : **97 €**
- Suivi du contrat (rédaction de l'avenant/de la rupture) pour un contrat rédigé par la CMA : **50 €**
- Suivi du contrat pour un contrat initial non rédigé par la CMA : **97 €**

Information sur les salaires avec le

## PACTE L'INDISPENSABLE

Nos conseillers sont à votre service pour :

- Calculer le salaire mensuel à l'embauche
- Calculer l'évolution de la rémunération sur toute la durée du contrat (% et base de rémunération)

Vous pouvez ainsi :

- Budgéter le coût apprentissage en amont du recrutement
- Reporter son montant dans le contrat lors du recrutement

Nouvelle prestation infos salaires

## TARIF 2020

Pour les personnes immatriculées au Répertoire des Métiers : **50 €**

Pour faire appel à notre prestation, c'est simple :

Si votre Centre de Formation Professionnelle - CFP - a un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : le CFP nous transmettra directement toutes les informations utiles pour la rédaction du contrat.

Sinon, la demande de contrat pourra nous être adressée via le formulaire en ligne sur notre site internet [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

## POUR CONTACTER LE SERVICE APPRENTISSAGE



N'hésitez pas à nous contacter du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 lors de nos permanences téléphoniques  
ou adressez-nous votre demande par mail.

### 44 ■ Délégation de Loire-Atlantique



► **Siège**

5 Allée des Liards - BP 18129  
44981 SAINTE LUCE SUR LOIRE CEDEX

☎ 02 51 13 83 50

✉ [apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr)

### 49 ■ Délégation de Maine-et-Loire



► **Siège**

5 rue Darwin - CS 80806  
49008 ANGERS CEDEX 01

☎ 02 41 22 61 22

✉ [apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr)

### 53 ■ Délégation de Mayenne



► **Siège**

39 quai André Pinçon - CS 30227  
53002 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 49 88 88

✉ [apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr)

### 72 ■ Délégation de Sarthe



► **Siège**

5 cour Etienne Jules Marey - CS 81630  
72016 LE MANS CEDEX 02

☎ 02 43 74 53 53

✉ [apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr)

### 85 ■ Délégation de Vendée



► **Siège**

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075  
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

☎ 02 51 44 35 15

✉ [apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr)



[www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)